

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

ON S'ABONNE

Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. DUBOSSÉ, JAVAUD, GODFROY, et M^{lle} NIVERLET, libraires à Saumur.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

ABONNEMENTS.

Saumur, par la poste
Un an. . . 18f. » 24f. «
Six mois. 10 » 15 «
Trois mois. 5 25 7 50

— A PARIS, Office de Publicité Départementale (ISIDORE FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, *Corresp. générale* (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, — acceptés, — ou continués, — sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — Les annonces devront être remises au bureau du journal, la veille de sa publication.

CHRONIQUE POLITIQUE.

On écrit de Constantinople, le 12 février, à la *Gazette du Midi* :

« Rien de nouveau de la Crimée depuis ma dernière lettre du 8. Le beau temps est revenu, et c'est peut-être ce qui explique l'inaction dans laquelle sont les parties belligérantes ; car avec la fonte des neiges doit être revenue cette bonne affreuse qui ne permet pas de bouger ; elle serait, du reste plutôt favorable que nuisible aux alliés, qui n'ont qu'à se tenir le moins mal possible dans leur camp, tandis qu'elle interrompt toutes les communications des Russes et arrête leurs convois et leurs troupes.

« Omer-Pacha se trouve depuis quelques jours à Eupatoria, où il a réuni jusqu'ici une trentaine de mille hommes. Il attend le complément, qui doit partir sans retard d'ici comme de Varna, ce qui lui composera un corps d'armée d'une quarantaine de mille soldats de toutes armes, sans compter ce qu'on lui adjoindra d'Anglo-Français, ou peut-être même de Sardes, s'ils arrivent à temps pour cela. Hier, on a fait courir le bruit que les ennemis avaient livré une grande bataille à ce général, mais rien n'est venu confirmer la nouvelle, et j'ai tout lieu de la croire prématurée.

« M. le baron de Bruck se dispose à partir cette semaine, à moins que son remplaçant, M. de Koller, ne soit pas encore arrivé, car le baron ne s'en ira pas avant de l'avoir vu et de l'avoir mis au fait des choses et des hommes du pays. Aujourd'hui il recevra de la part du Sultan la décoration du Medjidie de première classe.

« Riza-Bey, qui a été envoyé ces jours passés à Vienne en qualité de conseiller *ad interim* de la légation ottomane, ira de là reprendre son poste de secrétaire à l'ambassade de Paris. Deux autres secrétaires de la légation de Vienne, Server et Omer-Effendi, sont aussi nommés en cette qualité à Paris. — H. Abel.

On lit dans la correspondance de Constantinople de la *Daily-News* :

« Une convention militaire a été signée par lord Redcliffe et par le grand-visir et le ministre des affaires étrangères de Turquie, par laquelle les troupes ottomanes actuellement en Crimée doivent être placées sous les ordres du maréchal lord Raglan et à la solde du Gouvernement anglais. En voici les

principales clauses :

« 1^o Le nombre du contingent anglo-ottoman est indéterminé et dépendra des circonstances ;

« 2^o Le costume des troupes turques restera tel qu'il est ;

« 3^o La solde sera la même que celle des soldats anglais ;

« 4^o Pleine liberté de conscience en tout ce qui concerne l'exercice du culte religieux ;

« 5^o Des officiers anglais pourront être incorporés dans ce contingent. »

Au Manifeste impérial russe que nous avons publié ces jours derniers est joint un ukase adressé au Sénat dirigeant et portant également la date du 10 février, dans lequel il est dit :

« Ayant, par un Manifeste en date de ce jour, appelé toutes les classes de l'empire à la défense de la foi orthodoxe, du trône et de la patrie, nous ordonnons : 1^o D'exécuter et d'organiser l'armement général du pays d'après les règles établies dans le règlement ci-joint confirmé par nous ; 2^o de procéder à l'équipement et à l'armement des combattants dans les gouvernements qui seront par nous désignés par des ukases spéciaux. »

Un ukase du même jour porte :

« 1^o Il sera procédé sans retard à l'armement général dans les gouvernements de Saint-Petersbourg, Olovetz, Nowogorod, Twez, Smolensk et Kursk ; 2^o considérant que le recrutement partiel doit avoir lieu du 15 février au 15 mars dans les gouvernements de Moscou, Wologda, Kustroma, Nischegorog, Jaroslaw, Kaluga, Orel, Tula, Riasson, Wladimir, Tambow et Pensa, l'appel des combattants de l'armement général n'aura lieu que du 1^{er} avril au 1^{er} mai de cette année ; 3^o dans tous les gouvernements désignés, les combattants seront fournis en nombre indiqué par le règlement. »

NOUVELLES DE LA GUERRE.

Bucharest, 23 février. — « On assure qu'une attaque des Russes a eu lieu le 18 contre Eupatoria. Les troupes russes auraient été repoussées, après avoir essayés des pertes considérables.

« Les Turcs, au contraire, auraient perdu peu de monde. Toutefois, le général égyptien Soliman-Pacha, aurait été tué. » — Havas.

On écrit de Constantinople, 12 février, au *Salut Public*, de Lyon :

« Tout le monde est dans l'anxiété, car le moment de l'attaque est *très-proche*. Il règne un mouvement inaccoutumé dans le camp, devant Sébastopol et dans les tranchées : ce ne sont que fourgons, brouettes, chevaux et mulets, qui transportent des munitions et des projectiles sur les lieux mêmes où l'artillerie en aura besoin. On fait des approvisionnements pour quatre jours d'un feu continu. L'assaut sera divisé en deux parties. La première partie sera dirigée par le colonel Beurman, la deuxième par le colonel Laboussinière. Ces deux colonels seront sous les ordres du général Lebœuf, commandant en second de l'artillerie de siège. Le temps est favorable. Dans un *très-bref* délai, trente batteries ouvriront leur feu contre la place. Les soldats des armées alliées sont animés du plus grand enthousiasme, et il est certain qu'ils feront des prodiges de valeur. Ils s'attendent à des combats sanglants dans les rues de Sébastopol, qui, comme vous le savez, sont hérissées de barricades, et ils y sont préparés.

« Czernowitz, dimanche 25 février. — Une dépêche russe, portant la date de Sébastopol, 18 février, annonce que le prince Menschikoff est tombé malade.

« La même dépêche dit qu'Omer-Pacha aurait établi son quartier-général à bord d'un navire à vapeur, mouillé dans le port d'Eupatoria.

« Les Anglais auraient quitté, en partie, leurs positions, pour les céder aux Français, qui s'étaient mis aussitôt à compléter les travaux — Havas. »

EXTÉRIEUR.

ANGLETERRE. — Londres, samedi 24 février. — « Dans la séance de la chambre des Lords, du 24 février, lord Paumure déclare que l'on prépare des habillements d'été pour l'armée de Crimée.

« Dans la séance de la chambre des Communes, du 23 février, sir James Graham donne des explications sur sa démission, motivée par le comité de M. Rœbeck, dont il trouve à la fois l'institution injuste et dangereuse. Il a donné sa démission parce que lord Palmerston ne lui paraît pas avoir la confiance ni de la chambre ni du pays.

FEUILLETON

UNE FORTUNE MYSTÉRIEUSE.

(Suite.)

M. Delmas suivait avec intérêt sur la belle figure du jeune homme les pénibles sensations qui s'y reproduisaient comme dans un miroir fidèle, et il l'en récompensa en lui offrant son amitié.

— Venez me voir souvent, monsieur de Clavières, lui dit-il d'un ton affectueux ; nous causerons et nous finirons par découvrir, je l'espère, qu'il y a place encore dans ce monde pour les sentiments honnêtes, comme pour les nobles inspirations.

— Maintenant, Messieurs, dit en se levant Versigny, avant de passer au salon, où le café nous attend, je propose de remplir une dernière fois les verres, et de porter un toast général. — A qui ? demandèrent en même temps tous les convives. — Je n'en sais rien ; c'est vous qui déciderez ! Que chacun émette un vœu, la majorité choisira, et nous obéirons tous. — Adopté ! répliqua Mervil. Je commence : Au collège Henri IV et à ses...

Il ne put achever sa phrase, elle fut étouffée par celles-ci qui s'échappèrent à la fois : — A la religion nouvelle ! à la réforme de tous les abus ! — Aux pacifiques triomphes de la diplomatie ! — Aux consciences, si l'on en trouve ! — Au bon sens, s'il existe encore !

Ces divers toasts couraient, roulaient ainsi, se croi-

sant et s'entre-choquant, escortés de commentaires et de réflexions ; on raillait l'un, on repoussait l'autre ; ils étaient tous discutés, attaqués ou défendus en même temps ; les têtes s'échauffaient, on s'interpellait, on riait, on criait, sans qu'il fût possible de saisir, au milieu de ce brouhaha, quelque chose qui ressemblât à l'expression d'une volonté générale ; c'était l'image fidèle d'un gouvernement de majorité ; lorsqu'une voix s'éleva au-dessus des autres, et, dominant le bruit, parvint à se faire entendre, c'était la voix de M. de Calégan.

— Messieurs, dit-il, je vais vous proposer un toast qui mettra fin aux discussions, qui obtiendra l'unanimité des suffrages, et contre lequel pas une objection ne se risquera, je me plais à le croire. — Voyons ! voyons ! Parlez ! — La santé que je propose est bien chère à chacun de nous, et il n'est ici personne, j'en suis convaincu, qui ne la porte avec plaisir. — Achevez donc ! achevez ! Quelle est-elle ? — Cette santé, Messieurs, c'est la nôtre.

On applaudit en riant à la proposition de M. de Calégan, le toast égoïste fut voté par acclamations ; les verres se remplirent et se vidèrent, puis on quitta la table.

VI.

Le café et les liqueurs étaient servis dans le salon, et des piles de cigares s'élevaient sur un guéridon de marbre, à côté d'un élégant réchaud, tandis que des jetons

et des cartes attendaient, sur des tables à jeu, que la cupidité vint faire un appel à la fortune. Dès que les flacons de rhum et de marasquin cessèrent de circuler, et que le premier cigare scintilla sur les lèvres d'un fumeur, M. Delmas prit son chapeau et se disposa à se retirer. On voulut s'opposer à son départ ; on offrit, pour le retenir, de renoncer aux séductions du havane ; il refusa.

— Vous m'excuserez, dit-il, si je n'ai pu vaincre ma répugnance pour un plaisir que je ne comprends pas, mais que je me reprocherais de vous interdire. A chaque époque ses mœurs et ses habitudes. J'appartiens par mon âge à un temps où l'odeur de la pipe n'embaumait guère que les palefreniers ; les élégants s'en parfument aujourd'hui, et les femmes s'y sont accoutumées ; je n'ai rien à dire à cela. D'ailleurs l'usage immodéré du tabac a des résultats financiers et politiques trop importants pour que je me permette de le blâmer ; je ne demande que la liberté de m'y soustraire.

Les résultats financiers auxquels M. Delmas faisait allusion n'avaient besoin ni d'explication, ni de commentaires, le monopole de la régie était connu de tout le monde, et il suffisait d'aimer et d'acheter des cigares pour comprendre cela. Il n'en fut pas de même des résultats politiques attribués à la fumée de tabac, et M. Delmas fut instamment prié de développer sa pensée ; il y consentit de fort bonne grâce.

» M. Sidney Herbert donne des explications dans le même sens.

» MM. Drummond et Seymour expriment le vœu que l'enquête soit restreinte dans les limites dictées par la réserve.

» Au départ de la dépêche, M. Bright exprimait l'espoir que la paix pourrait être le résultat de la mission de lord John Russell. — Havas.

— Londres, samedi 24 février. — MM. Walgreale et Pakington ont insisté de nouveau aux Communes, sur la nécessité de l'enquête. M. Pakington veut aussi qu'on l'étende jusqu'aux motifs qui ont fait partir si tard l'expédition de Crimée.

M. Glandstone a combattu cette prétention, en faisant voir les dangers d'une enquête portant sur les opérations même de l'armée. Lord Palmerston s'est également opposé à une telle interprétation donnée à la création du comité d'enquête; mais, d'accord avec l'opinion du pays, tout en désirant faire triompher les mêmes conditions de paix que celles soutenues par le ministère Aberdeen, il est résolu, si ces conditions ne peuvent être obtenues, à poursuivre vigoureusement la guerre.

» Le noble lord gardera la place de premier ministre aussi longtemps qu'il jouira de la confiance du Parlement et du pays ou jusqu'à ce qu'on ait trouvé un homme d'Etat plus capable que lui de triompher des difficultés actuelles.

M. Disraeli, prenant la parole après lord Palmerston, a déclaré que le chef du cabinet ne lui paraissait pas digne de la confiance du Parlement.

» Les membres du Comité d'enquête ont été ensuite élus. Ont obtenu la majorité : MM. Rœbeck, Pakington, Drummond, Layard, Ellice, Lindsay, Lewis, général Peel, Seymour, Ball et Bramston.

La Chambre a levé la séance vers deux heures et demie du matin. — Havas.

— Londres, dimanche 25 février. — Lord John Russell a accepté l'offre qui lui en a été faite par le vicomte Palmerston, le poste de ministre des colonies.

Lord John Russell ne s'en rendra pas moins à Berlin et à Vienne. Le sous-secrétaire d'Etat qui le suppléera pendant son absence sera probablement M. Fayard. — Havas.

Prusse. — Berlin, samedi 25 février. — « Le colonel Alberg est revenu à Berlin, mercredi dernier. Si les chances de voir un traité se conclure entre la Prusse et les Puissances occidentales semblent augmenter, les doutes n'en sont pas moins persistants.

» On ne sait par quel motif la droite de la chambre a rejeté les crédits demandés par le gouvernement; son vote en cette circonstance ne paraît pas avoir été concerté avec la gauche. — Havas.

FAITS DIVERS.

Le *Nouvelliste de Marseille* nous apprend que M. Merle, officier d'ordonnance de S. M. Napoléon III, et Préfet du Palais, arrivé dimanche dernier à Marseille, s'est embarqué dimanche dernier à bord du *Gange* pour se rendre en Crimée.

— Un émule de Gérard, le tueur de lions, M. Bonbonnelle, né à Dijon, et qui s'est distingué en Algérie dans plusieurs chasses dangereuses, vient d'être cruellement blessé par une panthère. On l'a trouvé

étendu sans mouvement à côté de la bête féroce, qu'il avait pu achever avec son poignard. Le blessé n'a pu encore s'expliquer au sujet de cette lutte horrible; mais on doit supposer que la panthère, atteinte d'un coup de feu, s'est élancée sur le chasseur et l'a renversé, en lui faisant au visage et à la poitrine d'affreuses blessures. Le bras gauche, dont il s'est servi comme d'un bouclier, pendant qu'il cherchait à frapper de la main droite, est horriblement mutilé. On espère toutefois sauver les jours du blessé.

P. S. — L'*Akhbar* du 15 février, que nous recevons à l'instant, nous apporte les détails qui suivent :

« Nous avons la satisfaction d'informer nos lecteurs que M. Bonbonnelle va beaucoup mieux et est même entré en pleine convalescence. Des trente blessures environ que la panthère lui avait faites, la plupart sont aujourd'hui presque cicatrisées; et, circonstance très-heureuse, il ne sera pas défiguré malgré les nombreuses et cruelles morsures qu'il avait à la face. Cette cure fera honneur à M. le docteur Bodichon, qui a soigné le blessé avec un zèle et une habileté remarquables. Nous avons recueilli à une source certaine les principaux détails de l'horrible lutte dans laquelle M. Bonbonnelle a failli perdre la vie. Les voici en quelques mots :

« M. Bonbonnelle, averti que quatre panthères fréquentaient le canton de l'Oued Corso, du côté de la ferme Billon, se rendit en cet endroit et organisa une embuscade. Mais, cette fois, il avait affaire à une panthère des plus rusées, qui réussit même, un jour, à lui enlever la chèvre qui lui servait d'appât, avant qu'il eût le temps de faire usage de ses armes. Ce ne fut qu'à la treute-quatrième nuit qu'il put la tirer, et voici dans quelles circonstances : la chèvre était attachée en haut d'un petit mamelon, au bas duquel l'intrepide chasseur avait établi, à six mètres environ, une espèce de cabane, à l'aide de piquets, dans un bouquet de broussailles. Il y était à peine installé que la panthère survint et se jeta sur la chèvre, alors que la lune, à peine levée, ne jetait qu'une faible lumière. M. Bonbonnelle, craignant un tour pareil à celui que l'animal lui avait déjà joué, fit feu à peu près au jugé. La panthère tomba comme fondroyée. Après une attente de quelques instants, le chasseur impatient se hasarda à sortir de sa retraite; mais la bête, qui n'était que blessée, avait enfin aperçu son ennemi; elle se précipita sur lui, et tous deux roulèrent au bas du monticule.

» Une lutte terrible s'engagea alors, lutte où fort heureusement la panthère ne put faire usage de toutes ses armes, car elle avait les deux pattes de devant cassées. Cependant elle traverse d'abord la main de M. Bonbonnelle d'un coup de croc, puis elle lui mord le bras en plusieurs endroits sans pouvoir lui briser les os, à cause des vêtements épais qui lui font obstacle; enfin elle lui déchire la figure en plusieurs endroits. M. Bonbonnelle, qui a déployé dans cette rencontre une énergie peu commune, saisit la bête à la gorge et réussit à maintenir à distance ses mâchoires formidables, qui s'efforçaient de labourer sa chair; mais cependant les dents de l'animal déchirèrent plus d'une fois la peau du chasseur, et son haleine brûlante lui soufflait à chaque instant en pleine figure.

» Par une circonstance vraiment providentielle,

la panthère, en essayant de broyer la tête de M. Bonbonnelle, parvint à saisir sa chachia, qu'elle se mit à déchirer avec fureur, abandonnant ainsi une proie pour l'autre. Pendant ce temps, M. Bonbonnelle put enfin tirer son coutelas, ce qu'il avait essayé en vain jusque là; il allait se lancer résolument sur l'animal, lorsque les Arabes survinrent et l'empêchèrent de renouveler une lutte que son état aurait rendue fort dangereuse pour lui. Le lendemain, les indigènes aperçurent la panthère dans la broussaille, non loin du lieu où elle avait été blessée; mais ils se gardèrent bien de la tirer, car, disaient-ils, elle avait trois camarades qui pourraient leur en garder rancune. »

CHRONIQUE LOCALE.

La fonte des neiges a occasionné plusieurs accidents dans notre pays.

Hier, le mur de clôture d'une chambre en cave s'écroulait et tenait en prison une pauvre femme qui l'habitait; il a fallu pelles et pioches pour la tirer de sa captivité. — Elle n'avait reçu fort heureusement aucune blessure.

Un autre mur, nouvellement construit, dans les prairies du Pont-Fouchard s'est également affaissé.

Enfin, un cheval a glissé sur le talus de la levée d'Enceinte, est tombé dans la Loire, et s'y est noyé.

Hier, toute la journée notre fleuve a grossi; à 6 heures du soir il marquait 5 mètres 10 centimètres.

Ce matin il marque encore 5 mètres 6 centimètres. Une dépêche du Loiret a annoncé que la crue était arrêtée et que probablement elle ne recommencerait pas. Il paraît que les montagnes ne sont pas chargées de neige.

Les eaux du Thouet se sont élevées, hier, de manière à inquiéter les riverains. On dit que la hauteur des eaux en amont et en aval du pont de Saint-Florent diffère de près de 50 centimètres.

P. GODET.

SOUSCRIPTION POUR L'ARMÉE D'ORIENT.

La commune de Turquant vient aussi de faire son offrande à l'armée d'Orient : 139 francs 55 centimes et deux caisses contenant 86 kil. de linge et charpie.

Cette dernière partie de l'envoi est due au travail des élèves de l'Ecole communale, dirigée par M. Desnoë, instituteur de la commune. P. GODET.

ABATTOIR DE LA VILLE DE SAUMUR.

Le Maire de la ville de Saumur informe les bouchers, charcutiers, tripiers et suifiers que, la rigueur de la saison ayant empêché l'achèvement des travaux de l'abattoir, cet établissement ne pourra être ouvert que le 30 mars prochain.

Saumur, le 27 février 1855.

Le Maire, RAGUIDEAU, adjoint.

Le *Recueil administratif*, n° 7, du département de Maine-et-Loire, contient deux arrêtés de M. le Préfet.

Le 1^{er} fait, entre tous les cantons, la répartition du contingent de 1819 hommes, assigné au département. Elle est faite de la manière suivante, pour l'arrondissement de Saumur :

— Le cigare et la pipe, dit-il, ont fait plus, pour le repos intérieur de la France, que tous les efforts combinés des lois et du pouvoir. L'homme qui fume ne pense guère, il rêve, et la rêverie est ennemie du mouvement. Au fur et à mesure que le tabac a étendu ses conquêtes, nous avons vu une douce torpeur succéder à la fiévreuse agitation des esprits. Il faut beaucoup de choses et beaucoup de temps pour remuer un peuple de fumeurs qui regardent, dans un voluptueux engourdissement, flotter au hasard les nuages de leurs pipes et les nuages de leur pensée. Un gouvernement ne saurait donc trop encourager cette bienheureuse passion : des millions de plus et des émeutes de moins, n'est-ce pas un double profit ! Aussi, moi qui ai vu se préparer et s'accomplir cinq ou six révolutions, grandes, moyennes ou petites, et qui en ai assez, je dis à mes jeunes compatriotes : Fumez, mes amis, fumez toujours, afin que je puisse mourir tranquille.

En achevant ces mots, l'aimable vieillard salua, serra la main de Versigny, et sortit après avoir dit à Georges : — Au revoir !

Les paroles de M. Delmas avaient jeté quelque trouble dans les esprits, mais ils secouèrent bientôt la fausse honte qui semblait les retenir; et comme pas un des convives de Versigny ne songeait à faire une révolution, ils s'armèrent tous d'un cigare.

— Allons, Blançay, dit d'Armincourt en s'asseyant à

une table de jeu, je vous provoque, placez-vous là; je propose cinq louis en douze points. — Je tiendrai volontiers vos cinq louis, répondit-il, mais en pariant, car de ma vie je ne toucherai une carte. — Et pourquoi cela ? — Parce que je suis devenu trop habile. — Voilà une singulière raison ! — Elle est excellente, répliqua Versigny, et vous approuverez tous le scrupule de Blançay quand vous en connaîtrez la cause. — Qu'est-ce donc ? Voyons, contez-nous cela. — Eh mon Dieu ! c'est une chose bien simple : j'avais été, comme beaucoup d'autres, fort maltraité au jeu par Montalban, que je croyais le plus honnête homme du monde et qui n'était rien moins qu'un de ces grecs habiles dont l'adresse a si bien exploité les salons de Paris, l'hiver dernier. Personne ne le soupçonnait; une circonstance imprévue m'ouvrit les yeux; j'allai le trouver, je le contraignis à un aveu en le menaçant du procureur du roi, et, pour que mon malheur me servit du moins à quelque chose, j'exigeai qu'il m'enseignât les tours d'adresse que ses confrères et lui exécutaient avec tant de succès. Il me les montra tous; croyant sans doute que je voulais pratiquer aussi, il m'initia aux plus secrètes ruses du métier; c'était pardieu un adroit coquin ! J'acquis, grâce à ses leçons, une expérience dont je n'userai pas pour vider vos poches, mais qui désormais garantira les miennes. Ma foi, dit d'Armincourt, ce serait nous rendre un vrai service que de nous faire part de votre

science ! vous nous empêcheriez ainsi d'être volés par les honnêtes gens qu'on rencontre dans les meilleures maisons. — Est-ce possible ? dit Georges en interrogeant Versigny du regard. — Que trop, mon ami ! Et si Blançay veut bien se rendre au désir exprimé par d'Armincourt, ce sera pour vous une leçon qui pourra vous être utile à votre entrée dans le monde. — Oui, oui, s'écrièrent à la fois tous les conviés, Blançay va nous enseigner comment s'y prennent ces honnêtes messieurs. — Avec plaisir, mes amis, apprenez et regardez-moi.

On fit cercle autour de Blançay; il prit les cartes, les mêla, pria d'Armincourt de couper; puis, après avoir distribué les jeux :

— Voyez, dit-il à son adversaire. — Oh ! oh ! fit celui-ci. Je n'ai ni un atout, ni une figure. — Je le crois bien, vraiment, je les ai tous.

Et il étala son jeu sur la table.

— Comment, diable, avez-vous fait ? — Je vais vous le montrer, recommençant.

Alors il indiqua par quel mouvement de main savant, il parvenait à distribuer les cartes comme il l'entendait, et ajouta :

— Dès que vous aurez un soupçon, attachez vos yeux sur les doigts de l'homme qui joue avec vous; si vous apercevez le mouvement que je viens de vous indiquer, soyez sûr que vous avez affaire à un grec, et que vous êtes volés : l'épreuve est infaillible. — Je m'en souvien-

Doné	99	inscrits,	45	conscrits.
Gennes	79	—	36	—
Montreuil-Bellay	83	—	38	—
Saumur (N-E)	102	—	46	—
Saumur (N-O)	72	—	33	—
Saumur (S)	155	—	72	—
Vihiers	139	—	63	—

Le second arrêté est ainsi conçu :
 Nous, préfet du département de Maine-et-Loire, officier de la Légion-d'Honneur,

Vu le décret de l'Empereur, en date du 16 février courant, relatif à la classe de 1854, les instructions ministérielles se rapportant à l'exécution de ce décret, et le titre 2 de la loi du 21 mars 1832 sur le recrutement,

Arrêtons :
 Art. 1^{er}. Le conseil de révision de ce département se réunira aux lieux, jours et heures indiqués au tableau ci-annexé, pour procéder à l'examen des opérations du tirage de la classe de 1854, statuer sur les réclamations des jeunes gens de ladite classe, et former la liste du contingent de chaque canton.

Le travail du conseil sera définitivement arrêté le 20 mars, jour fixé pour la clôture de la liste départementale.

Art. 2. MM. les sous-préfets assisteront aux opérations du conseil, dans leur arrondissement. MM. les maires, ou, en cas d'empêchement, leurs adjoints, y assisteront également pendant l'examen du canton dont leur commune dépend; ils seront revêtus de l'écharpe municipale et munis de la deuxième expédition du tableau de recensement. Ils prendront des mesures pour que les jeunes gens convoqués se trouvent avec eux au lieu et à l'heure fixés, devront recommander à ceux-ci de se présenter en état de propreté et surtout les pieds lavés devant le conseil, pour passer la visite, par sentiment de haute convenance, et aussi pour que leurs infirmités puissent être appréciées avec certitude et sans erreur. Il serait sévère contre ceux qui n'auraient pas ce soin.

Art. 3. Les jeunes gens qui se croient fondés à réclamer une exemption ou une dispense légale, devront faire parvenir à la sous-préfecture de l'arrondissement (à la préfecture pour l'arrondissement d'Angers), au moins huit jours à l'avance, toutes les pièces nécessaires à la constatation de leurs droits, pièces dont la nomenclature se trouve au verso de l'ordre de comparaître qu'ils recevront.

Art. 4. Les jeunes gens qui, n'ayant aucun motif d'exemption à faire valoir, demanderaient à participer à la distribution des congés accordés à raison de un par cent hommes du contingent, en faveur des soutiens indispensables de famille, auront à produire au conseil un certificat conforme au modèle inséré au Recueil administratif de 1830, page 192. Ce certificat devra être établi avec soin et faire connaître exactement la quotité des contributions payées par chacun des membres de la famille y dénommés. On y joindra les pièces justificatives des infirmités ou autres causes alléguées, plus les extraits de rôles délivrés par le percepteur des contributions directes.

Art. 5. MM. les maires des communes où le conseil de révision doit se réunir, voudront bien prendre des mesures afin qu'un local soit convenablement disposé pour les opérations; ils y feront placer les objets nécessaires aux écritures, un ou plu-

sieurs paravents, selon le besoin du local, et veilleront à ce que le double-mètre étalonné destiné à constater la taille des jeunes gens, soit en parfait état.

Art. 6. Le conseil de révision procédera, dans les séances spéciales indiquées ci-après, à l'examen et à l'admission, s'il y a lieu, des remplaçants ou substituants, savoir :

Les lundi 19 et mardi 20 mars.
 Chacune des séances ouvrira à onze heures précises, mais les remplaçants et les remplacés auront à se faire inscrire, dès la veille de une heure à trois, au bureau militaire.

Ne pourront être admis à l'inscription que les remplaçants qui, selon les instructions de M. le ministre de la guerre, auront déposé, dix jours à l'avance, au même bureau, les pièces exigées par la loi et par les règlements. Au nombre de ces pièces, dont la nomenclature se trouve reproduite au n° 28 du Recueil administratif de 1849, devra obligatoirement être compris un certificat délivré au greffe du tribunal civil de l'arrondissement où est situé le lieu de leur naissance, constatant qu'il n'existe dans les casiers judiciaires de ce greffe aucune trace de condamnation prononcée contre eux.

Après cet arrêté vient le tableau indicatif des jours, lieux et heures d'examen pour chaque canton, de la manière suivante :

Saumur (Sud), à Saumur,	mercredi	7 mars,	à 2 h.
Saumur (N-E), id.,	jeudi	8 mars,	à 8 h.
Montreuil-Bellay, id.,	id.,	à midi.	
Jeunes gens détenus appartenant à divers départements, à Fontevault,	jeudi	8 mars,	à 4 h.
Saumur (N-O), à Saumur,	vendredi	9 mars,	à 8 h.
Gennes id., id.,	id.,	à 11 h. 1/2	
Vihiers à Doué, id., id.,	id.,	à 3 h.	
Doué id.,	samedi	10 mars,	à 8 h.

ÉTAT-CIVIL du 1^{er} au 15 février.

NAISSANCES. — 2, Marceline Millerand ; — 6, Urbain Mercier, Basse-Île ; — Felicité-Léonide Massé, quai de Limoges ; — 10, Ferdinand Gallé, rue de la Visitation ; — 11, Hippolyte Desbordes, rue d'Orléans.

MARIAGES. — 3, Jean Oger, blassier, a épousé Louise Letourneau, tous deux de Saumur ; — Urbain Chesneau, tourneur, a épousé Anne Barbereau, couturière, tous deux de Saumur ; — 6, Alexandre-Louis-Joseph Terrache, brigadier prévôt d'armes, a épousé Louise-Marie Soyer, couturière, tous deux de Saumur ; — François Durand, propriétaire au Puy-Notre-Dame, a épousé Adèle Kaiser, propriétaire à Saumur ; — 7, Clément Jaunault, menuisier, a épousé Anne Nadreau, domestique, tous deux de Saumur ; — 12, Théodore Guiloiseau, sabotier, a épousé Louise Arreau, domestique, tous deux de Saumur ; — 14, Joseph Salais, forgeron de Varennes-sous-Montoreau, a épousé Renée Archelais, journalière de Saumur ; — 15, Julien Barragné, confiseur, a épousé Modeste-Adeline Hindre, sans profession, tous deux de Saumur ; — Pierre Lasfargues a épousé Marie-Anne Delamotte, tous deux domestiques, de Saumur.

DÉCÈS. — 1^{er}, Anne-Marie Guillon, propriétaire, 77 ans, veuve Pineau, rue de la Visitation ; — 2, Célestine-Louise Cormerie, journalière, 77 ans, veuve Marion, rue Braud ; — Célestine-Anne Goujon, 9 mois, rue de la Visitation ; — Durand, mort-né, rue du Portail-Louis ; — 3, Louis Aubin, cultivateur, 75 ans, au Petit-Puy ; — 3, Jeanne Meignan, 82 ans, veuve Jamin, à l'Hôpital ; — Marguerite Esnault, propriétaire, 76 ans, veuve Revèche, rue des Capucins ; — Marie David, journalière, 41 ans, célibataire à l'Hôpital ; — 5, Eugène Lamy, à l'Hôpital ; — 7, Anne Anil, journalière, 58 ans, veuve

Bouchette, à l'Hôpital ; — 8, Marie Fauveau, journalière, 76 ans, veuve Papillon, au Bout-du-Monde ; — 9, Auguste-Martin Bodin, ex-inspecteur des contributions indirectes, 61 ans, rue Royale ; — Mathurin Bidault, aubergiste, 64 ans, rue de la Gare ; — Anne-Céleste Peintre, journalière, 75 ans, femme Méchine, rue Royale ; — Michel Hupon, cultivateur, 69 ans, à Vivy ; — Jean Olivain, 42 ans, célibataire, à Lorient ; — Antoine Charles, militaire, célibataire, à Sébastopol ; — 11, René Gasnault, entrepreneur de bâtiments, 79 ans, place de l'Arche-Dorée ; — 12, Blaise Baloco, dit Anselme, teinturier-dégraisseur, 78 ans ; — 14, Anne Ploquin, journalière, 76 ans, veuve Dauzon, rue du Pressoir-Saint-Antoine ; — Victoire, journalière, 50 ans, veuve Dauzon, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Il y a quelques jours, nous avons annoncé l'arrivée à Saumur d'un habile photographe. Nous n'avions alors vu que des épreuves d'exposition ; aujourd'hui, que nous avons été à même d'examiner des épreuves de gens de notre ville, nous pouvons affirmer que ce sont véritablement des miniatures sur ivoire, plutôt que de la photographie. Elles sont retouchées à l'huile, et avec tant d'art et de finesse, qu'en les considérant, même à la loupe, on ne trouve rien à redire.

Il serait à désirer que cet artiste laissât à Saumur beaucoup de ses œuvres : elles sont réellement d'un travail fini. (92)

Irritation des Bronches. Cette maladie nommée vulgairement GRIPPE, est en général peu dangereuse pour les sujets d'une forte constitution; il n'en est pas de même chez les enfants et chez les personnes faibles, aussi ne doit-on pas négliger d'employer dès son début les moyens propres à en arrêter les fâcheux effets. Parmi les préparations employées avec le plus de succès, nous recommandons particulièrement le SIROP et la PATE de NAFÉ, qui possèdent des propriétés toutes spéciales contre cette affection.

Dépôt aux pharmacies de MM. BAIÈRE, à Saumur, et PELLETIER fils, à Doué. (93)

Maux de Dents. L'EAU du docteur O'MÉARA, ancien médecin de Napoléon à Sainte-Hélène, calme et guérit à l'instant le mal de dents le plus violent, arrête et détruit la carie. La POUDE DENTIFRICE, du même docteur, blanchit les dents sans altérer leur email et aide à leur conservation en fortifiant les gencives.

Dépôt aux pharmacies de MM. BUÈRE, à Saumur, et PELLETIER fils, à Doué. (86)

Marché de Saumur du 24 Février.

Froment (l'hectol.)	23 84	Graine de luzerne	58 —
— 2 ^e qualité	24 30	— de colza	—
Seigle	13 60	— de lin	34 —
Orge	12 —	Amandes en coques	—
Avoine (entrée)	10 30	(l'hectolitre)	—
Fèves	14 —	— cassées (30 k)	80 —
Pois blancs	54 —	Vin rouge des Cot.,	—
— rouges	35 20	compris le fût,	—
— verts	—	1 ^{er} choix 1854.	—
Cire jaune (30 kil)	163 —	— 2 ^e —	—
Huile de noix ordin.	75 —	— 3 ^e —	420 —
— de chenevis	60 —	— de Chinon	420 —
— de lin	60 —	— de Bourgueil	450 —
Paille hors barrière	27 —	Vin blanc des Cot.,	—
Foin 1854. id	63 —	1 ^{re} qualité 1854	150 —
Luzerne	60 —	— 2 ^e —	400 —
Graine de trèfle	55 —	— 3 ^e —	90 —

P. GODET, propriétaire-gérant.

drai, dit d'Armincourt. — Et nous aussi, nous nous souviendrons, répétèrent en même temps tous les autres. — Eh bien, mon cher de Clavières, dit Versigny en frappant sur l'épaule de Georges, qui avait suivi d'un oeil attentif la démonstration de Blançay, qu'en dites-vous ? — Tout cela me paraît odieux et fort heureusement me sera inutile, car mon père m'a inspiré, dès l'enfance, une telle horreur du jeu que bien certainement je ne jouerai jamais. — On ne sait ce qui peut arriver, et du moins vous voilà averti. — Dites-nous donc, Blançay, reprit Mervil, ce qu'est devenu ce fripon de Montalban. — Il n'osait plus paraître dans les salons où il était sûr de me rencontrer; j'étais devenu son cauchemar, et un beau jour il partit pour les colonies, où il est mort de la fièvre jaune. — La fièvre jaune est donc bonne à quelque chose! s'écria d'Armincourt. Vive la fièvre jaune!

A peine ces mots étaient-ils prononcés, que la porte du salon s'ouvrit, et un domestique annonça : — Monsieur d'Armentières.

C'était un jeune homme de vingt-cinq à vingt-six ans, de taille moyenne, mais bien prise, quoique un peu grêle; son visage pâle, élégamment encadré par un collier de barbe blonde émondée avec un soin minutieux, pouvait paraître beau à qui ne considère que la régularité des traits; mais, dépourvu de toute expression, s'il attirait parfois les regards, jamais il ne les arrêtait.

Un habit du matin, orné de boutons d'argent sur lesquels brillait ciselée une tête de cheval, une cravate noire, des bottes armées d'éperons, des gants de castor et une cravache, telle était la tenue qui trahissait les habitudes et les goûts du nouvel arrivant.

Versigny lui reprocha de ne s'être point rendu à l'invitation qu'il avait acceptée.

— Excusez-moi, répondit-il, et plaignez-moi surtout; il vient de m'arriver un malheur dont je ne me consolerais pas. — Bah! dit Prével, est-ce que Wellington et Taglionni seraient malades ? — Non, grâce à Dieu! ces deux nobles bêtes se portent bien; elles doivent même courir demain contre Abd-el-Kader et Déjazet. — Quel est donc le motif de votre affliction ? — Oh! je ne suis pas seulement affligé, je suis furieux! Figurez-vous que j'avais vu chez Crémieux un pur sang magnifique: une bête adorable! J'étais en marché depuis quelques jours; enfin, je me décide à payer le prix qu'il demande, et ce matin je me rends chez lui, convaincu que, s'il a reçu des offres, il se sera réservé du moins la faculté de me donner la préférence, à moi d'Armentières, sa meilleure pratique, un des rois du sport! — C'est bien le moins qu'il doive à cette glorieuse royauté, dit Prével en s'inclinant. — Eh bien, poursuivit d'Armentières, point du tout! J'arrive, le ravissant animal est vendu! J'aurai la douleur de le voir entre les jambes d'un autre!... je suis déshonoré!

— C'est affreux, en effet, continua Prével d'un ton où l'affectation sérieuse ne faisait qu'ajouter à l'ironie. Et qui vous a joué ce méchant tour ? — Un homme que je n'ai jamais vu, mais qui, dit-on, affiche un grand luxe; un de ces nouveaux enrichis dont les dépenses sont basées on ne sait sur quoi, dont la fortune vient on ne sait d'où. — Pardieu, répliqua Mervil, si l'on s'avisait de faire à Paris l'autopsie de toutes les fortunes!... — On découvrirait souvent de sales choses, dit M. de Vorsel. — Les fortunes sont comme la cuisine, repartit d'Armincourt, il faut les manger et ne pas regarder comment elles se font. — On ne connaît, ajouta d'Armentières, ni une rente, ni un pouce de terre à ce malencontreux personnage, et il mène un train de nabab. Un beau jour il a poussé comme un champignon et l'on va maintenant chez lui sans que personne songe à scruter les mystères de son opulence. — C'est quelque prince indien, dit Prével. — Ou un marchand de bière de la Cité de Londres, dit Mervil. — Non pas, vraiment, c'est un certain comte de Clavières.

(La suite au prochain numéro.)

BOURSE DU 24 FÉVRIER.

4 1/2 p. 0/0 hausse	15 cent.	— Fermé à	95 65.
3 p. 0/0 hausse	15 cent.	— Fermé à	66 80.

BOURSE DU 26 FÉVRIER.

4 1/2 p. 0/0 baisse	33 cent.	— Fermé à	95 50.
3 p. 0/0 baisse	45 cent.	— Fermé à	66 35.

A CÉDER

DE SUITE,
FONDS *bien achalandé* d'ÉPICERIE,
MERCERIE ET FAYENCE,
Situé à la Croix-Verte, rue de Rouen,
à Saumur.

S'adresser à M. BALOTHE, proprié-
taire. (94)

AVIS.

Il a été trouvé à Saint-Martin-de-la-
Place, dans l'île Pistolet, une *TOUE*,
en chêne.

S'adresser au sieur FREMON, qui
l'a trouvée, ou au bureau du journal.

A LOUER

Pour la St-Jean 1856,
UNE MAISON,
Rue de la Petite-Douve, occupée par
M. Fournier, cabaretier.

S'adresser à M^{me} veuve CAMIN, rue
Cendrière. (77)

A LOUER

Présentement,
OU A ARRENTER

Une *MAISON* avec jardin, sise au
Pont-Fouchard.

S'adresser à M. JOB, à Montglan.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION.

En totalité ou en deux lots,
Le dimanche 11 mars 1855, à midi,

En l'étude et par le ministère de M^e
CHASLE, notaire à Saumur.

1° Une *MAISON*, située au Pont-
Fouchard, au lieu dit les Sables, com-
mune de Bagnoux, composée de trois
chambres au rez-de-chaussée, greniers,
cellier, puits, cour et jardin; le tout
contenant 3 ares 60 centiares, et ayant
une façade de 12 mètres sur la grande
route de Saumur à Montreuil;

2° Et un *TERRAIN* propre à bâtir,
situé au même lieu, contenant 5 ares,
avec façade de 12 mètres 60 centimètres
sur la grande route.

S'adresser, soit à M. RENAULT-
BUZARD de Saint-Cyr;
Soit à M^e CHASLE, notaire à Saumur,
place de la Bilange. (81)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire
à Saumur.

Fonds à Placer.

DIVERSES SOMMES A TERME ET A
RENTE VIAGÈRE.

On demande un *CLERC*.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

UNE ETUDE DE NOTAIRE,
Au chef-lieu d'un des meilleurs can-
tons du département des Deux-
Sèvres.

S'adresser à M^e CHEDEAU, avoué à
Saumur, rue du Temple, n° 22.

A VENDRE

Une PROPRIÉTÉ, située commune
de Montreuil-Bellay, d'une contenance
d'environ soixante hectares.

S'adresser, pour voir les lieux et
traiter, à M. DIXMIER, huissier à
Saumur. (41)

A VENDRE

Ou à échanger présentement
OU A LOUER

Pour la Saint-Jean-Baptiste 1855,
GRANDE et BELLE MAISON
ENTRE COUR ET JARDIN.

Située à Nantilly, près de l'Eglise et du
Jardin des Plantes.

Réunissant toutes les servitudes dési-
rables, occupée présentement par
M. le général comte de Rochefort.

S'adresser à M^e DION, notaire, ou
à M. A. PIERRE, propriétaire, rue
Royale à Saumur. (593)

A LOUER

OU A VENDRE
UNE MAISON

Rue Cendrière,
Occupée par M^{me} veuve Peltier.
S'adresser à M. FAUGÈRE. (718)

A VENDRE

Vin rouge et vin blanc en bouteilles
Premier crû 1846.

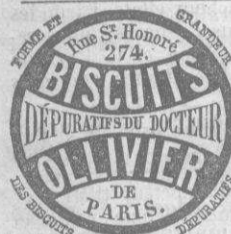
S'adresser à M. A. PIERRE, rue
Royale. (594)

POMMADE DES CHATELAINES

OU L'HYGIÈNE DU MOYEN-ÂGE.

Cette pommade est composée de
plantes hygiéniques à base tonique. Dé-
couvert dans un manuscrit par CHAL-
MIN, ce remède infailible était em-
ployé par nos belles châtelaines du
moyen-âge, pour conserver, jusqu'à
l'âge le plus avancé, leurs cheveux
d'une beauté remarquable. — Ce pro-
duit active avec vigueur la crue des
cheveux, leur donne du brillant, de la
souplesse, et les empêche de blanchir
en s'en servant journellement.

Composée par CHALMIN, à Rouen,
rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt à Sau-
mur, chez Eugène Pissot, coiffeur-
parfumeur, rue St-Jean, n° 2. — PRIX
DU POT : 3 FR. (400)



LES MALADIES CONTAGIEUSES, quelles qu'en soient la gra-
vité, la forme ou l'ancienneté, les AFFECTIONS DE LA PEAU
et les VICIES DU SANG, guérissent très-radicalement et en peu
de temps par les BISCUITS OLLIVIER approuvés par l'Acadé-
mie Impériale de médecine et autorisés du Gouvernement. —
Ce médicament agréable au goût et facile à prendre en secret en
toute saison est le seul pour lequel une récompense de 24 mille
francs ait été votée à l'auteur. — Entrepôt général à PARIS,
RUE SAINT-HONORÉ, N° 272. — Consultations gratuites. Traitement par correspondance. (Affranchir.) — Les boîtes de 52
biscuits 40 fr., de 25, 8 fr. — On expédie. — Dépôt à ANGERS : M. Ménière, phar-
macien, place du Pilori; — A SAUMUR : M. Brière, phar., M. Gauthier, phar.; — A
BAUGÉ, M. Drouet, phar. (562)

A Paris, chez M. DUSACQ, Libraire agricole, rue Jacob, 26,
Et à Saumur, au bureau du journal, l'Écho Saumurois,

JOURNAL D'AGRICULTURE PRATIQUE

Ce Journal, publié, sous la direction de M. Barral, par les auteurs de la
Maison rustique du 19^e siècle, est le plus complet des recueils agricoles français;
il paraît le 5 et le 20 du mois en un cahier de 48 pages in-4° sur 2 colonnes, avec
de nombreuses gravures. (Prix, franco, 15 fr. par an.)

MM.	SOMMAIRE DU N° DU 20 FÉVRIER 1855.
VILLEROY	Evaluation du foinier.
DE LAVERGNE	Les vaches bretonnes dans la Creuse.
NAUDIN	Chronique horticole.
RISLER	Revue des travaux des Sociétés d'agriculture françaises et étrangères.
DE GOURCY	Voyage agricole en France en 1854.
LEFRANC	Jurisprudence agricole. — Réponse aux questions posées.
DE GASPARIN	Arrosage par les engrais liquides.
BARRAL	Revue bibliographique. — Ouvrages d'agriculture publiés en décembre 1854. — <i>Statistique agricole du Cantal</i> .
HEUZÉ	Culture du chou quintal comme plante fourragère.
RÉMY	Chemin de fer agricole sans fin.
TOJAN	De la race durham en Angleterre.
GAYOT	Le cheval anglo-normand de l'Orne (ancienne race du Merlerault).
PETIT-LAFITTE	Coucoucs de boucherie de Bordeaux.
RÉMY	Hache-marteau-forestier.
BARRAL	Chronique agricole de la 1 ^{re} quinzaine de février 1855.
BARRAL, DE GASPARIN, etc.	Météorologie agricole de la France en janvier 1855.
BORIE	Tableau régulateur des droits d'entrée et de sortie pour les grains.
DUVAL	Revue commerciale de l'Algérie.
BORIE	Revue commerciale de la 1 ^{re} quinzaine de février 1855.

Ce Numéro contient six gravures.

REVUE HORTICOLE

JOURNAL D'HORTICULTURE PRATIQUE.

Par MM. Vilmorin, Naudin, etc., auteurs de l'*Almanach du Bon Jardinier*,
sous la direction de M. Decaisne, de l'Académie des Sciences, professeur de
culture au Jardin des Plantes de Paris, paraît le 1^{er} et le 16 du mois, avec 24
gravures coloriées, une par n°. (Prix, franco, 9 fr. par an.)

Ce Numéro contient la gravure coloriée de l'*Escallonia macrantha*.

MAISON RUSTIQUE DU XIX^e SIÈCLE

Avec plus de 2,500 gravures représentant tous les instruments, machines et appareils,
races d'animaux, arbres, arbustes et plantes, bâtiments ruraux, etc.

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE MM. BAILLY, BIXIO ET MALPEYRE,

Cinq vol. in-4°, équivalant à 25 vol. in-8° ordinaires. 39 fr. 50 c.

Tous les articles sont signés. — Toute personne qui place six exemplaires reçoit
le septième gratis.

LE BON JARDINIER POUR 1855,

PAR MM. POITEAU, VILMORIN, DECAISNE, NEUMANN ET PÉPIN.
1 volume in-12 de 1644 pages. — Prix : 7 francs.

Fu pour légalisation de la signature ci-contre
En mairie de Saumur, le

PATE DE REGNAULD AINE.

Son efficacité contre les *rhumes, catarrhes, enrrouements et irritations de poitrine*, est approuvée par trente-six années de succès, et un rapport officiel, en date du 31 janvier 1844, constate qu'il n'entre pas d'opium dans sa composition. Sa vogue, que l'on peut appeler universelle, a fait surgir des contrefaçons et des imitations qui ont été condamnées par les tribunaux de Paris et de Lyon. Pour n'être pas trompé sur l'origine de cette Pâte pectorale, il faut s'assurer que l'étiquette de la boîte porte la signature REGNAULD AINÉ, inventeur. — Une instruction est jointe à chaque boîte. — Dépôts à Paris, rue Caumartin, 45; à Angers, chez M. MÉNIÈRE, ph.; Beaufort, Moussu, ph.; Chalonnes-sur-Loire, Guy, ph.; Chateaufort-sur-Sarthe, Hossard, ph.; Cholet, Bontems, ph.; Saumur, Brière, ph.; Saint-Florent-le-Vieil, MAUSSON, ph.; Doué-la-Fontaine, PELTIER, ph.

QUATRIÈME ANNÉE.

LA PRESSE LITTÉRAIRE

ÉCHO DE LA LITTÉRATURE, DES SCIENCES
ET DES ARTS.

BUREAUX A PARIS, RUE SAINTE-ANNE, 53.

Prix de l'Abonnement : UN AN, 15 fr.; SIX MOIS, 8 fr.

ÉTRANGER, surtaxe en sus.

La *Presse Littéraire* paraît les 5, 15 et 25 de chaque mois, par livraisons de 52 pages grand in-8° à 2 colonnes, et contenant la matière d'un volume in-8°. Chaque année formé deux magnifiques volumes de 56 feuilles chacun, avec titre et table des matières.

Histoire, Romans, Nouvelles, Voyages, Esquisses de mœurs, Etudes biographiques, Critique littéraire, Traductions, Poésie, Revue des Théâtres et des Arts, Bulletin scientifique, Modes, Variétés : tel est le cadre de ce recueil, le plus étendu et le plus complet des journaux littéraires.

La *Presse Littéraire*, par un traité spécial, a le droit de reproduire les œuvres de tous les membres de la Société des Gens de Lettres.

Parmi les auteurs qui ont enrichi déjà les colonnes de la *Presse Littéraire* de leur collaboration, on compte MM. LAMARTINE, VILLEMEN, SAINT-MARC GIRARDIN, SAINTE-BEUVE, Alexandre DUMAS père et fils, MÉRY, J. JANIN, P. MÉRIMÉE, Alphonse KARR, Jules SANDEAU, Amédée ACHARD, Auguste BARBIER, Eugène GUINOT, Charles NISARD, Léon GOZLAN, Marie AYGARD, Charles DICKENS, A. POE, A. de PONTMARTIN, Ch. ROMÉY, Th. GAUTIER, Albéric SECOND, L. LURINE, Alphonse de CALONNE, Philibert AUDEBRAND, Georges BELL, etc.

PRIME EXTRAORDINAIRE

OFFERTE AUX ABONNÉS D'UN AN A PARTIR DU 1^{er} JANVIER 1855.

Les éditeurs de la *Presse Littéraire*, voulant offrir à leurs nouveaux abonnés une prime qui eût l'attrait d'une grande valeur littéraire et pût remplacer en quelque sorte la collection des trois premières années, dont il ne reste que fort peu d'exemplaires, ont fait réimprimer en un beau volume de 56 feuilles grand in-8° à 2 colonnes, du même format que la *Presse Littéraire*, les plus intéressants articles renfermés dans les années écoulées. Ce volume contenant la matière de plus de vingt volumes in-8° ordinaire, sera adressé franco, par la poste à toute personne qui souscrit un abonnement d'un an à la *Presse Littéraire*, à partir du 1^{er} janvier 1855.

On s'abonne en adressant un mandat sur la poste, franco, à M. A. ROLET, directeur de la *Presse Littéraire*, rue Sainte-Anne, 53; les directeurs de poste et des messageries se chargent aussi de faire les abonnements sans augmentation de prix. — L'administration de la *Presse Littéraire* fait aussi recevoir l'abonnement au domicile du souscripteur, moyennant l'augmentation d'un franc pour frais de recouvrement.

Saumur, P. GODET, imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.

Certifié par l'imprimeur soussigné